

***LA RÉSONANCE DES LOIS SOMPTUAIRES DANS LES ESSAIS DE  
MONTAIGNE : RÉFLEXIONS SUR LES PARADOXES DU LUXE***

**Valérie DIONNE**, Princeton University et Smith College

À la Renaissance, l'équilibre politique est sans cesse menacé par les ligues et les guerres de Religion. La prospérité de la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle est liée à une économie marchande, qui accorde davantage de pouvoir à l'argent qu'aux titres de noblesse. Ainsi, parallèlement à la bourgeoisie montante de plus en plus puissante, les nobles perdent peu à peu l'exclusivité du pouvoir de l'argent, donc du luxe. À la suite de cette transformation des valeurs d'échange, le roi doit légiférer. Les lois somptuaires tentent de rétablir la visibilité des castes sociales : la distinction passera par les étoffes, l'or ou l'argent, les pierres précieuses et les couleurs, bref par les vêtements.

Il faut rappeler qu'entre les règnes de François 1<sup>er</sup> et d'Henri IV (1543-1606), on enregistre onze édits somptuaires<sup>1</sup>. Ces premières ordonnances sont relatives à une période économiquement fructueuse. En revanche, l'essai « Des lois somptuaires » (I, 43)<sup>2</sup> de Montaigne, écrit entre 1572 et 1580, correspond à une période troublée de l'histoire, celle des guerres de Religion. Dans cette étude, nous analyserons le point de vue de Montaigne sur les lois somptuaires et nous contextualiserons la position de l'auteur sur la monarchie, qui devient symbole d'un ordre imposé par le paraître. Ce

---

<sup>1</sup> Pascal Bastien, « “Au tresors dissipez l'on cognoist le malfaict” : Hiérarchie sociale et transgression des ordonnances somptuaires en France, 1543-1606 », *Renaissance et Réforme*, XXIII, 4, 1999, p. 24

symbole va à l'encontre, selon l'auteur des *Essais*, de ce que la véritable monarchie devrait représenter. Pour Montaigne, ces édits royaux se lisent comme une réponse au pouvoir grandissant d'une économie marchande. Certes, mais ne peut-on pas également se demander pourquoi l'auteur ne se fait pas l'avocat de cette distinction sociale provenant du luxe, lui qui a conscience de la relation entre stabilité sociale et permanence politique, lui qui s'associe volontiers à la noblesse.

### **Les lois somptuaires et la position de Montaigne**

Parue en 1543 en pleine période de prospérité économique, la première ordonnance somptuaire tente d'imposer des mesures protectionnistes pour lutter contre l'excès de dépenses essentiellement liées au vêtement. Tous les sujets, à l'exclusion du dauphin et du duc d'Orléans, sont touchés par cet édit qui répond avant tout au sérieux problème des finances françaises, lié à la fuite des capitaux vers l'étranger. La nation perd en effet des fonds importants au profit de ses ennemis, à cause l'importation de nombreux produits d'origine espagnole ou italienne, liés au domaine du vêtement<sup>3</sup>.

Lors de son accession au trône, le roi Henri II poursuit le travail de son père en faisant publier de nouvelles lois somptuaires. Toutefois, un changement s'opère. Les préoccupations politiques diffèrent quelque peu : désormais, le roi tente avant tout de restreindre les dépenses sur le luxe afin de diriger le flot des capitaux vers les coffres de l'État, au service « de nous et de la chose publique<sup>4</sup> ».

---

<sup>2</sup> Les références aux *Essais* de Montaigne proviennent de l'édition de Pierre Villey, Paris, Presses Universitaires de France, 1988.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 25.

<sup>4</sup> « Sçavoir faisons, que nous considerans la grande et superflue despence, du tout inutile qui s'est faicte jusques icy par les gentilz-hommes et autres personnes de nostre royaume, en habillemens de drap d'or, d'argent, pourfilets, passemens, et brodez, ou il s'en va et consomme tout, ou une grande partie de leur bien et substance, au lieu de ce qu'ilz le devroient employer au service de nous et de la chose publique en temps d'affaire, ou bien pour leurs necessitez et particulieres negoces », dans *Ordonnance du Roy Henry sur la Reformation des Habillemens de drap d'or et de soye, avec la declaration faicte par ledict seigneur sur ladicte ordonnance*, Paris, Jean Dalier, 1573 [édit de 1549], In-8°, sign. a-c.

En 1549, Henri II adopte une position à la fois plus strict et plus spécifique sur la question du règlement vestimentaire. Pascal Bastien affirme que ce n'est vraiment qu'à partir de cet édit « que le vêtement se posait par la loi comme l'instrument ségrégatif le plus important de l'espace social<sup>5</sup> ». Les lois somptuaires deviennent l'arme du rétablissement de l'ordre social, elles visent à maintenir l'ordre hiérarchique par souci de stabilité économique.

Deux édits sous Henri II, quatre sous Charles IX et deux sous Henri III : ce nombre élevé révèle l'échec ou la difficulté de leur observance, ainsi que la nécessité d'un constant rappel à l'ordre. L'essai de Montaigne se situe par conséquent dans le cadre d'une conscience sociale de l'insuccès même de ces lois. En tant qu'ex-conseiller au parlement de Bordeaux, il n'est pas surprenant que l'auteur des *Essais* puisse s'intéresser à ce qui est pour lui l'exemple même d'une loi qui contient les germes de son propre échec. Montaigne souligne le paradoxe de cette loi : instaurée pour combattre le désir de distinction chez l'homme, elle aiguise le désir plutôt qu'elle ne le réfrène. Dès le début de son essai, l'auteur ne manque pas de souligner que si ces lois sont efficaces, elles le sont dans le sens inverse de ce qu'elles veulent faire respecter. Elles ne règlent aucunement « les foles et vaines despences » ; au contraire, elles augmentent, en raison de l'importance qu'on accorde à ces produits de luxe, l'envie dans le peuple de les consommer :

La façon dequoy nos loix essayent à régler les foles et vaines despences des tables et vestemens, semble estre contraire à sa fin. Le vray moyen, ce seroit d'engendrer aux hommes le mespris de l'or et de la soye, comme des choses vaines et inutiles; et nous leur augmentons l'honneur et le prix, qui est une bien inepte façon pour en déguster les hommes; car dire ainsi, qu'il n'y aura que les Princes qui mangent du turbot et qui puissent porter du velours et de la tresse d'or, et l'interdire au peuple, qu'est-ce autre chose que mettre en credit ces choses là, et faire croistre l'envie à chascun d'en user. (I, 43, 268, a-c)

---

<sup>5</sup> P. Bastien, *op. cit.*, p. 26.

Pour Montaigne, ces ordonnances devraient s'imposer comme un antidote au désir, c'est-à-dire qu'elles devraient inciter l'homme à reconnaître la réelle valeur de ces objets de luxe, celle de leur « inutilité et vanité ».

D'une certaine manière, les lois somptuaires répondent à une urgence politique, celle de rétablir l'équilibre de l'ordre social, qui, certes, se stabilisera à la fin du siècle en accordant de plus en plus d'importance à la bourgeoisie. Cette crise résulte en quelque sorte de l'essor d'un capitalisme marchand qui entraîne le déclin d'une noblesse encore prospère. Conséquemment, ces arrêts tentent de redresser ce qui paraît être un renversement des valeurs et la source d'un déséquilibre des castes sociales, depuis que banquiers et riches marchands prêtent d'importantes sommes d'argent aux nobles qui ont de plus en plus de difficulté à les rembourser. Ces actes sont publiés quand les marchands sont assez riches pour porter des vêtements somptueux, réservés autrefois à la noblesse qui en avait alors l'exclusivité.

Ainsi Montaigne cherche-t-il à résoudre ce problème tout en ayant conscience des devoirs liés à son rang social. De noblesse encore toute récente, il se fait un point d'honneur d'appartenir à la noblesse d'épée : « je suis sorti d'une race fameuse en preud'homie, et d'un tres bon pere » (II, 11, 427). Montaigne fait figure de conservateur, en reprenant l'idée que la nature est le fondement du statut social, transmis de génération en génération. Il faut être libre, bien né, bien instruit, mais aussi avoir une "bonne nature" qui, instinctivement, éloigne l'homme du vice. La vertu innée correspond à un ordre hiérarchisé et, dans ce sens, le plus vertueux des hommes est légitimé dans sa position, celle du roi. Cela justifie l'argument montaignien selon lequel les habits fastueux n'ajoutent aucune valeur à la personne royale. Les tenues de luxe ne sont pas une représentation de l'ordre hiérarchique et du pouvoir royal, mais plutôt la source d'un renversement de valeurs, voire d'un déséquilibre politique. Pour

Montaigne, la qualité du roi est déjà celle d'un grand homme, d'un homme vertueux, il n'a donc que faire de tout ce faste.

### Utilité et valeur marchande

Un détour semble pourtant s'imposer du côté des sources philosophiques pour mieux comprendre le point de vue de Montaigne. L'une des sources qui a enrichi la réflexion de l'essayiste est l'*Hippias majeur* de Platon, dans lequel le philosophe grec dénonce le marchandage du savoir par les sophistes. Montaigne s'y réfère dans son essai « Du pédantisme ». Dans l'œuvre de Platon se développe un dialogue entre Socrate — philosophe tant admiré de l'auteur des *Essais* —, et Hippias le sophiste. Ce dernier est présenté par Platon comme l'une des grandes figures de la vénalité, puisqu'il échange son savoir contre une somme d'argent<sup>6</sup>. Montaigne admire avant tout le ton moqueur que prend Socrate face à Hippias, sans doute parce que le sophiste ne comprend rien aux subtilités socratiques :

Il est tres-plaisant de voir Socrates, à sa mode, se moquant de Hippias qui luy recite comment il a gagné, specialement en certaines petites villetes de la Sicile, bonne somme d'argent à regenter; et qu'à Sparte il n'a gagné pas un sol : que ce sont gents idiots, qui ne sçavent ny mesurer ny compter, ne font estat ny de grammaire ny de rythme, s'amusant seulement à sçavoir la suite des Roys, establesemens et decadences des Etats, et tels fratas de comptes. Et au bout de cela Socrates, luy faisant advouër par le menu l'excellence de leur forme de gouvernement publique, l'heur et vertu de leur vie, luy laisse deviner la conclusion de l'inutilité de ses arts. (I, 25, 143, c)

La justification de la valeur du savoir constitue le point culminant de ce dialogue entre Socrate et Hippias. Platon procède à une argumentation qui montre que les sophistes ont transformé le savoir en *tekhnè*, c'est-à-dire en une sophistique comparable à tous les autres arts et dont le produit est marchandé. Hippias ira jusqu'à conclure que le revenu

---

<sup>6</sup> Voir à ce sujet l'étude de Marcel Hénaff, *Le prix de la vérité : le don, l'argent, la philosophie*, Paris, Seuil, 2002, essentiellement dans *Figures de la vénalité*, « 1. Platon et l'argent des Sophistes », p. 41 à 81.

accumulé en échange du savoir représente la mesure même de la valeur du produit vendu. Socrate poursuit la logique d'Hippias avec un sophisme : ceci voudrait donc dire qu'Anaxagore est un sot puisqu'il n'a pas su s'enrichir<sup>7</sup>. Le dialogue se poursuit avec le passage repris par Montaigne où Socrate continue de pousser Hippias au moyen de sa méthode maïeutique. Il cherche à lui faire avouer pourquoi il n'a rien gagné en échange de son enseignement à Sparte. Socrate propose deux hypothèses : soit que le savoir d'Hippias ne vaut rien, soit que Sparte n'a pas d'argent. Or, si les deux hypothèses peuvent être jugées non valables, Montaigne, quant à lui, retient ici la première : le savoir d'Hippias ne vaut rien aux yeux d'un peuple de guerriers qui sait se gouverner (I, 25, 143-144, c). Sans doute faut-il comprendre par cette lecture montaignienne de Platon que le savoir pédantesque — cette science sans conscience — n'est d'aucune utilité dans la gestion d'une nation. Dans cet essai, Montaigne met plutôt à profit l'idée selon laquelle un bon philosophe ne doit pas mépriser les actions publiques, puisque les connaissances doivent jouer un rôle important dans les affaires de l'État. Sparte a donc été le meilleur juge de la valeur des connaissances d'Hippias, connaissances qui ne profitent qu'à ce dernier et qui n'ont d'autres fins que la sienne propre, sans aucune visée sociale. Ainsi, son art s'avère inutile.

L'on peut toutefois se demander ce que signifie pour Montaigne cette notion d'utilité : pourquoi perçoit-il la valeur des choses seulement du point de vue de leur fonction utilitaire? Il insiste sur le fait que le savoir vendu par Hippias est inutile (du moins aux yeux des Spartes), qu'il ne vaut rien. Il faut aussi rappeler le refus de Socrate de tout avantage pécuniaire en échange de son savoir. Dans cette perspective, Montaigne n'hésitera pas à rappeler que ses fonctions à titre de maire de Bordeaux ne lui rapportent rien, ni rémunération ni bénéfice : « C'est une charge qui en doit sembler d'autant plus belle, qu'elle n'a ny loyer ny gain autre que l'honneur de son exécution » (III, 10, 1005, b). Ailleurs dans ses *Essais*, il dit aussi être affligé de

---

<sup>7</sup> Le nom d'Anaxagore pourrait certes être remplacé par celui de Socrate.

constater que l'enseignement n'est pas dispensé par des nobles, mais par des hommes qui sont dans le besoin, car la vertu ne peut s'enseigner que par ceux qui la possèdent, par ceux qui appartiennent forcément à la noblesse. C'est aussi la seule façon d'éviter que le savoir ne devienne un bien d'échange, car les nobles se distinguent des bourgeois justement parce qu'ils ne marchandent pas :

Toute autre science est dommageable à celui qui n'a la science de la bonté. Mais la raison que je cherchoys tantost, seroit-elle point aussi de là : que nostre estude en France n'ayant quasi autre but que le profit, moins de ceux que la nature a fait naistre à plus generaux offices que lucratifs, s'adonnant aux lettres, ou si courtement (retirez, avant que d'en avoir prins le goût, à une profession qui n'a rien de commun avec les livres) il ne reste plus ordinairement, pour s'engager tout à fait à l'estude, que les gens de basse fortune qui y questent des moyens à vivre. Et de ces gens là les ames, estant et par nature et par domestique institution et exemple du plus bas aloy, rapportent faucement le fruit de la science [...] C'est une bonne drogue, que la science; mais nulle drogue n'est assez forte pour se préserver sans alteration et corruption, selon le vice du vase qui l'estuye. (I, 25, 141, a)

L'échange incite à l'« alteration » et à la « corruption » : Montaigne entend-il par là que, dans la relation d'échange créée entre l'enseignant et l'élève, la vertu ne peut être enseignée? Le maître qui professe la vertu en échange d'un gain pécuniaire ne réduit-il pas un savoir qui doit être avant tout au service de la sagesse (justice, tempérance et vaillance)? N'est-ce pas fausser les liens entre le maître et l'élève que d'agir de la sorte, puisque l'élève devient un client qui doit être satisfait? Pour celui qui est naturellement dépourvu de vertu, n'est-ce pas l'occasion d'acheter un savoir qui donne l'illusion de la posséder? N'est-ce pas transformer un savoir philosophique en des connaissances utiles, en des certitudes constituées de réponses claires et surtout convaincantes? C'est du moins ce que semble laisser entendre Montaigne : « nulle drogue n'est assez forte pour se préserver sans alteration et corruption, selon le vice du vase qui l'estuye ».

N'est-il pas difficile de se faire juge de la valeur d'un objet dès le moment où celui-ci entre dans un rapport d'échange? C'est en témoin de son temps que Montaigne aborde ce problème. À ce propos, Philippe Desan remarque que l'œuvre montaignienne

est pleine de références au discours économique : Montaigne « développe à plusieurs reprises cette image d'un monde où règne le négoce, il ne voit plus autour de lui que des opérations d'échange et il constate que "le trafique" s'est généralisé à tous les domaines<sup>8</sup> ». Cette perspective économique justifie en fait l'importance que l'on doit attacher à cette notion de valeur d'échange et d'utilité. Montaigne remarque souvent combien la valeur d'échange, c'est-à-dire la valeur que l'on donne à un objet ou à un service que l'on met sur le marché, tend à remplacer la valeur d'usage ou d'utilité :

Que nostre opinion donne pris aus choses, il se void par celles en grand nombre ausquelles nous ne regardons pas seulement pour les estimer, ains à nous; et ne considerons ny leurs qualités ny leurs utilitez, mais seulement nostre coust à les recouvrer : comme si c'estoit quelque piece de leur substance; et appelons valeur en elles non ce qu'elles apportent, mais ce que nous apportons » (I, 14, 62, c).

La valeur dans le contexte de l'économie marchande de la Renaissance résulte d'une nouvelle dynamique économique, qui est celle de l'offre et de la demande<sup>9</sup>. Ce qui était autrefois perçu comme ayant une valeur proportionnelle à la fonction utilitaire de l'objet, à ce que l'objet apportait à l'homme en réponse à ses besoins, est désormais lié à l'opinion publique, à un coût fluctuant en fonction du prix que chacun est prêt à payer : « L'achat donne titre [c'est-à-dire la valeur] au diamant, et la difficulté à la vertu, et la douleur à la dévotion, et l'aspreté à la medecine » (*idem*). Celui qui est prêt à payer le prix demandé pour une chose accepte la valeur qui lui est attribuée. Celle-ci est désormais allouée selon un jugement individuel et non plus selon un jugement collectif, émanant de la société : par exemple, pour certains, le diamant, la vertu, la dévotion et la médecine n'ont de valeur qu'en fonction de ce que chacun peut endurer, comme le mauvais goût du médicament pour le malade, la souffrance pour le dévot, les difficultés rencontrées pour développer la vertu. Cela signifie que la valeur du produit est proportionnelle à ce que chacun est prêt à payer en fonction de son jugement ou de la

---

<sup>8</sup> Philippe Desan, *Les commerces de Montaigne : le discours économique des Essais*, Paris, Nizet, 1992, p. 205.

folie de ses désirs. Il en est ainsi pour le prix du luxe. Or, Montaigne voudrait que chacun redécouvre la véritable valeur des choses : celle qui reste désormais cachée.

### **Le luxe selon Montaigne**

Dans ce sens, le luxe trouve son prix dans le contexte d'une économie marchande et d'une valeur d'échange qui n'est utile que par sa représentation symbolique. Dans son essai « Des coches », Montaigne aborde de nouveau le thème du faste mais, cette fois-ci, en faisant un détour par les coches. Il insiste sur leur simple et unique fonction de transport, tout en faisant remarquer que pour certains monarques ou empereurs, comme cet empereur romain qui attela deux autruches à son coche, les coches deviennent souvent des objets de pompe transformés à la mesure de leur folie. Montaigne voit en ces extravagances la conséquence « de ne sentir point assez ce qu'ils sont, de travailler à se faire valloir et paroistre par despences excessives » (III, 6, 902, b). Toujours dans la perspective du renversement, le luxe et les extravagances sont devenus le signe ou la représentation d'un pouvoir masquant la véritable valeur de celui qui s'y expose. L'habit est comme le fard, il doit cacher les imperfections en attirant les regards envieux. Ainsi, dans la logique montaignienne, le roi doit renoncer à ses habits de luxe et de parade : « Que les Roys quittent hardiment ces marques de grandeur, ils en ont assez d'autres : tels excez sont plus excusables à tout autre qu'à un prince » (I, 43, 268, a).

Montaigne critique également la mode vestimentaire de son temps, car, selon lui, elle attire l'attention sur l'artifice de ce qui est contre nature, pour mettre en valeur une nature trop subtile. Il réprovoque le port extravagant des braguettes, « de ce vain modèle et inutile d'un membre que nous ne pouvons seulement honnestement nommer, duquel toutesfois nous faisons montre et parade en public » (I, 23, 118, a). Il

---

<sup>9</sup> *Ibid.*, p. 201.

condamne aussi ce qui est inutilement démesuré : « ce lourd grossissement de pourpains, qui nous faict tous autres que nous sommes, si incommode à s'armer » (I, 43, 269, b). Pour lui, c'est vouloir déplacer, modifier le sens de la vertu de façon à ce que, désormais, chacun montre artificiellement sa force et sa virilité. Cependant la « vertu », au sens classique de « virilité », est à montrer dans les actes et non pas dans l'apparence.

Aussi est-il important pour Montaigne que le roi indique la voie à suivre, celle d'une vertu qui consiste davantage en la justice qu'en la libéralité, laquelle est pour l'auteur des *Essais* à condamner puisque le « Roy n'a rien de proprement sien; il se doit soy-mesmes à autrui » (III, 6, 903, b). Cela signifie que les folles dépenses royales sont financées par autrui. De ce fait, si le roi conteste la fuite des capitaux vers l'étranger, c'est à lui de remédier à la situation en donnant l'exemple.

Manifestement l'intérêt de Montaigne pour cette question d'échange est suscité par sa volonté de trouver une réponse aux nombreuses questions que soulèvent les problèmes politiques de son temps. Dans ses *Essais*, il cherche sans cesse à identifier les origines des nombreuses injustices engendrées par l'homme, et cette corruption de la notion d'échange constitue l'un des plus grands vices de l'homme : « Tant de villes rasées, tant de nations exterminées, tant de millions de peuples passez au fil de l'espée, et la plus riche et celle partie du monde bouleversée pour la negotiation des perles et du poivre », écrit-il dans son essai « Des coches » (III, 6, 910, b). C'est encore dans cet essai que Montaigne s'interroge sur la fonction de l'or au sein de la société. Le métal précieux est intéressant car, dans son rôle, il renferme un écart très important entre valeur d'usage et valeur d'échange. Longtemps le port de l'or n'a été qu'un signe social : sa valeur d'utilité servait tout simplement à indiquer le statut social. Pour développer son argumentation, Montaigne s'appuie sur le modèle du nouveau monde où l'or n'a aucune valeur de commerce, il n'a qu'une valeur purement ornementale :

C'est que l'usage de la monnoye estoit entierement inconneu, et que par consequent **leur or** se trouva tout assemblé, n'estant en autre service que de montre et de parade, comme un meuble réservé de pere en fils par plusieurs puissants Roys, qui espuisoient leurs mines pour faire ce grand monceau de vases et statues à l'ornement de leurs palais et de leurs temples, au lieu que **notre or** est tout en emploite et en commerce » (III, 6, 913, B, nous soulignons).

Comme le propose Philippe Desan, l'opposition entre « leur or » et « notre or » montre l'existence de deux économies contraires : l'une a une valeur d'utilité et l'autre une valeur d'échange<sup>10</sup>. Il en résulte que l'or devient une monnaie, un objet de convoitise pour les marchands qui le perçoivent comme un signe d'enrichissement, un objet dont la valeur d'échange augmente en fonction, à la fois de sa rareté et du rôle qu'on lui attribue dans la société.

Trouver une solution au problème du luxe ne semble pas impossible à Montaigne, même s'il faut changer les coutumes. Selon ses arguments, aucun artifice n'est utile au roi pour paraître grand; par contre, ce qui est petit sera toujours enclin à rechercher la grandeur dans les artifices. Ainsi Montaigne revient sur un exemple qui montre que ses suggestions sont de l'ordre du possible, puisque durant le deuil d'Henri II, les gentilshommes se mirent à porter du drap, et moins d'un an après, « à l'opinion d'un chascun, les soyes estoient venuës à telle vilité que, si vous en voyez quelqu'un vestu, vous en faisiez incontinent quelque homme de ville » (I, 43, 269, a). Ironiquement, si le bourgeois veut se distinguer en suivant la mode de la cour, il redevient petit à cause de cette désormais fausse grandeur qui n'est plus l'habit du noble. Et le noble qui, de son côté, est représenté dans toute sa simplicité ne se distingue désormais plus par son habit, mais bien par ses « qualitez » (III, 43, 269, a).

Montaigne propose en fait de faire du luxe un contre-exemple, c'est-à-dire de combattre le fétichisme du vêtement pour qu'il symbolise autre chose que la noblesse et

---

<sup>10</sup> *Ibid.*, p. 218.

le pouvoir. Il suggère que le port de la soie et d'autres frivolités ne soit permis qu'aux bateleurs et aux courtisanes. Ainsi la femme ne pourrait plus sortir habillée de ses plus beaux atours sans passer pour une courtisane. Ce serait une manière de combattre le fétichisme, relié à la marchandise.

Montaigne dénonce également les dangers de ce fétichisme au chapitre « De Mesnager sa volonté » : « Que fit le Roy Cotys? il paya libéralement la belle et riche vaisselle qu'on luy avoit présentée; mais, parce qu'elle estoit singulièrement fragile, il la cassa incontinent luyesme, pour s'oster de bonne heure une si aisée matiere de courroux contre ses serviteurs » (III, 10, 1014-15, b). Ainsi, les objets les plus simples, dont la valeur d'échange a dépassé la valeur d'usage, perdent leur utilité première et corrompent les rapports humains. Le prix de la vaisselle prend des proportions démesurées, d'une valeur injustifiée par rapport à son rôle primordial, celui de contenir de la nourriture. Par conséquent, selon Montaigne, les lois somptuaires ont réussi à maintenir un déséquilibre plutôt qu'à rétablir l'équilibre des castes. Pourtant, sous Henri IV, on apportera des modifications à la loi somptuaire de 1604. On interdira alors à tous les sujets de porter or ou argent, sauf aux courtisanes et aux bateleurs : « nous ne prenons pas assez d'intérêt pour leur faire l'honneur de donner attention à leur mise ». Cette réforme semble faire écho à la suggestion de l'auteur des *Essais*<sup>11</sup>.

Montaigne pousse sa pensée plus loin et conçoit l'homme jugeant, pesant la valeur du roi en fonction des habits qu'il porte : « Nous jugeons de luy, non selon sa valeur, mais, à la mode des getons, selon la prerogative de son rang » (III, 8n, 935, b). Et cette valeur est bien celle de la vertu au sens latin de *virtus*, qui vient de *vir*, signifiant « homme », et dont les qualités sont la noblesse, la vaillance et la justice. Dans l'essai « Des lois somptuaires », Montaigne donne deux exemples : celui de

---

<sup>11</sup> A. Chéruef, *Dictionnaire historique des institutions, mœurs et coutumes de la France*, Paris, Hachette, 1955, t. II, p. 690.

l'homme arrivant du combat sous les clameurs et en tout honneur malgré ses humbles habits tout poisseux ; celui d'un homme qui revient du champ de bataille sous les reproches, mais qui se distingue toutefois par ses riches habits. La thèse de Montaigne est la suivante : l'habit de qualité ne fait pas l'homme de qualité, en revanche, l'homme vertueux se distinguant dans ses actes a plus d'éclat aux yeux d'autrui que celui qui exhibe ses richesses. Cette vertu est celle de l'exemplarité, modèle que doit donner le roi à son peuple. La solution proposée par Montaigne découle de l'éducation des hommes et non pas d'une loi qui, forcément, entraîne la convoitise. Le roi doit être un père pour ses sujets : « Que les Rois commencent à quitter ces despences, ce sera faict en un mois, sans edict et sans ordonnance : nous irons tous apres ».

Dans *De la vertu de Noblesse*, paru en 1586, Jehan de Caumont présente à ses lecteurs — *Roys, Princes et Gentilshommes Tres-Chrestiens* — cette vertu que doit posséder le noble et avant tout le maître, le roi. Sans aucun doute, tout comme chez Montaigne, on devine une influence quelque peu évangéliste. Cela ne surprend guère, si ce n'est qu'on attend du roi qu'il reconnaisse la valeur de toutes choses, « sans dissimuler, sans desguiser », sans inverser les valeurs, « disant le blanc estre blanc », et surtout sans « ombrager » ou « alterer la face des choses » :

Et bien que toutes les vertus soyent propre appennage du Noble, les plus formelles, spécifiques, et dont il est denommé Noble, sur lesquelles il fonde sa gloire, sont d'estre veritable, d'estre secourable, d'estre juste, fort, libre, franc, ouvert, marchant de pied droict en toute chose, faisant toute chose selon le but qu'il doit avoir ouvertement, reconnoissant toutes choses telles qu'elles sont de leur nature, sans dissimuler, sans desguiser, sans passion mauvaise, disant le blanc estre blanc, et le noir estre noir, quoy qu'il en doibve encourir la hayne. C'est acte de vilain mentir : c'est mentir de ne dire ce qu'on juge veritablement. Il n'y a rien si contraire au Noble que de mentir, que d'ombrager, que d'alterer la face des choses.<sup>12</sup>

---

<sup>12</sup> Jehan de Caumont, *De la vertu de Noblesse : Aux Roys, Princes et Gentilshommes Tres-Chrestiens*. A Paris, Ches Jean Charron, 1586, f.5-v.

D'après Montaigne, l'échec de ces lois résulte de ce qu'elles ne font que renforcer le paradoxe du luxe. Dans la société du XVI<sup>e</sup> siècle, le luxe joue essentiellement le rôle symbolique du pouvoir, dont la visibilité est confirmée et maintenue par les lois. De la même façon, l'or est à l'origine du déséquilibre social dans un monde où le marchand s'accapare un pouvoir économique qu'il exhibe dans l'apparat. Influencé par Platon, Montaigne montre que la valeur d'échange inverse ou occulte les qualités d'une personne ou la valeur réelle de l'objet. L'échange marchand brouille les relations entre les hommes, il attise l'envie, comme le font d'ailleurs les lois somptuaires. Pour l'humaniste, la solution réside dans l'exemple du roi. En bon père du royaume, il doit délaissier les habits luxueux, les artifices pour se montrer dans toute sa grandeur vertueuse. Conséquemment, Montaigne, à l'image de son roi, motivé par le désir de révéler la vertu de sa propre noblesse et sa véritable valeur, s'est mis à nu « autant que la reverence publique » le lui a permis (« Au lecteur »).

\* \* \*

Droits de reproduction et de diffusion réservés @ L'Université Concordia et l'auteur  
2003